

Pilotes : ARS - DREAL

## Références PNSE 2

### Santé et transports

Action 13 : prendre en compte l'impact sur la santé des différents modes de transport

### Diminuer l'impact du bruit

Action 37 : intégrer la lutte contre le bruit dans une approche globale



## Contexte et état des lieux

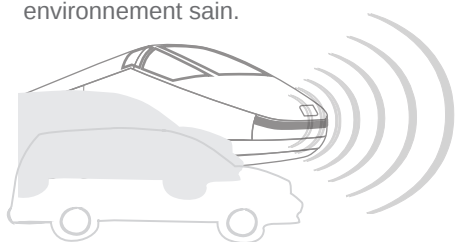
La région Nord – Pas-de-Calais est caractérisée par une population importante regroupée sur un territoire limité (deux départements). De fait, la densité démographique élevée classe la région au 2<sup>ème</sup> rang des régions derrière l'Île-de-France.

L'urbanisme et l'aménagement du territoire ont un impact déterminant sur la santé : à travers l'exposition des populations aux pollutions environnementales (air, bruit, sol pollué...) mais également des aménagements proposés (offres de transport) ou au travers du cadre de vie offert aux habitants.

La concentration d'activités polluantes ou d'aménagements urbains lourds (routes) conduit à créer une surexposition de certaines populations conduisant à une inégalité sociale. Outre les aspects environnementaux, le développement des quartiers devra intégrer cette dimension afin de permettre à tous de profiter d'un environnement sain.

Dans cette perspective, l'action vise à la promotion de la santé environnement dans l'urbanisme durable auprès des professionnels de l'aménagement (architectes, urbanistes, écologues...) et dans le développement de projets urbains. La professionnalisation de la santé environnement dans l'aménagement urbain nécessitera le développement d'outils et de référentiels sur la base de l'évaluation environnementale déjà réalisée dans un certain nombre de dossiers (SCOT, routes...).

Les actions développées devront s'appuyer sur les démarches déjà engagées en région : groupe de travail « urbanisme durable » de l'Aire Métropole de Lille (AML) et son « Guide de référence renouvellement urbain durable 2015 », actions menées par le Centre Ressource de Développement Durable...



## Quelques chiffres régionaux

- 95% de la population vit dans des espaces à dominante urbaine
- 4 millions d'habitants, densité de population de 320 habitants par km<sup>2</sup>
- 126 mètres d'autoroutes et de voies nationales par km<sup>2</sup> (67 au niveau national)
- 10 000 hectares de friches, soit environ 8 % du territoire régional et près de 50 % de la surface nationale

## Résultats attendus

- éclairer les décideurs dans la réalisation d'opération ou de planification d'aménagement du territoire garantissant à toutes les populations l'accès aux zones préservées des nuisances et des risques sanitaires environnementaux.

## Opérations

Mettre en oeuvre un club régional « écoquartier »

Réaliser un état des lieux régional : recensement des acteurs, des pratiques, des besoins...

Assurer l'information et la formation des différents professionnels à intervenir dans cette thématique (architectes, urbanistes, aménageurs, écologues...)

Développer des outils destinés à répondre aux besoins identifiés en 2 (mise à jour de guide, développement de réseau, pratiques d'aménagements renouvelées, mise en oeuvre de projets expérimentaux, évaluation...)

Veiller au droit de logement pour tous dans les éco-zones urbaines

## Indicateurs de suivi

Création du réseau régional

Définition des meilleures pratiques pour réaliser la « ville durable »

Accompagnement des décideurs sur des programmes de ville durable

Accessibilité des éco-quartiers au plus grand nombre